OBTENEZ VOTRE

DEVIS DENTAIRE

EN QUELQUES CLICS

1. Présentation générale du service

Notre service en ligne délivre des réponses à devis dentaires exclusivement dans le cadre du risque maladie et pour des devis établis par des praticiens exerçant en secteur conventionné.

Tout devis établi pour un patient pris en charge à 100 % par son régime obligatoire (ALD, maternité ou ATMP) devra être adressé par courrier ou par fax à votre service client, aux coordonnées indiquées sur votre carte PARTEO TIERS PAYANT.

Il en est de même pour tout acte non prévu dans notre service en ligne.

Dans le cas où votre praticien vous propose des matériaux différents pour des couronnes dentaires ou autres prothèses, vous pouvez effectuer au maximum trois demandes de devis, afin d'obtenir une estimation comparative.

La réponse à devis PARTEO TIERS PAYANT est délivrée uniquement à titre d'information à partir des données saisies. Les montants indiqués son valable à la date indiquée sur le document. Ils peuvent en effet évoluer selon la situation du patient ou de son contrat.
En cas de garantie limitée à un nombre d'actes ou à un crédit annuel, le remboursement indiqué ne tient pas compte des traitements non réglés à la date de notre réponse.

Elle n'a aucune valeur d'engagement de paiement de la part de PARTEO TIERS PAYANT.

2. Comment obtenir votre estimation de remboursement ?

A partir du devis remis par votre chirurgien dentiste, vous saisissez en ligne les données relatives au patient et au traitement.

Choisissez le menu « Devis dentaire ».

La première étape consiste à identifier le patient si votre contrat couvre plusieurs bénéficiaires : la liste s'affiche automatiquement pour permettre la sélection.
Recherchez ensuite le professionnel de santé qui a établis le devis à partir de plusieurs critères : la recherche sera plus efficace et rapide si vous saisissez le maximum de critères.

La seconde étape consiste à saisir les données du traitement à partir des différents onglets.

Concernant les prothèses ne remplissant pas les conditions d'attribution de la nomenclature générale des actes professionnels ou les actes hors nomenclature, l'éventuelle prise en charge de PARTEO TIERS PAYANT ne pourra être délivrée que sur une définition précise des travaux et en accord avec les garanties du contrat. Ces actes seront soumis à l'avis du Chirurgien Dentiste Conseil de PARTE TIERS PAYANT qui pourra effectuer le contrôle si besoin.

Les données saisies par type de traitement sont reportées dans l'onglet « Synthèse ». Vous pouvez ainsi les vérifier et revenir dans un onglet pour toute modification éventuelle.

La validation globale de votre demande s'effectue dans l'onglet « Synthèse ». Après validation elle ne peut plus être modifiée.

3. Comment obtenir la réponse ?

En temps réel, vous pouvez obtenir :

- Soit un devis immédiat : PARTEO TIERS PAYANT délivre une réponse à devis précisant le montant remboursé par le régime de base, par votre complémentaire santé dans la limite des garanties souscrites et votre éventuel reste à charge.

  Cliquez sur le lien « Télécharger » : la réponse s'affiche au format PDF et vous pouvez l'imprimer immédiatement.

- Soit un refus immédiat : le motif s'affiche à l'écran.

- Soit une réponse différée lorsque votre demande nécessite une analyse complémentaire :
  Dans ce cas une fenêtre pop up vous précise le motif pour lequel la réponse est différée et il vous est demandé de saisir une adresse email et de la valider.
  Vous recevrez ainsi un message dès que votre demande PARTEO TIERS PAYANT aura été traitée, dans un délai de 72 heures maximum.

Il vous suffira ensuite de la rechercher dans l'historique de vos demandes.
Lors du contrôle éventuel par notre Chirurgien Dentiste conseil, un complément d'informations pourra vous être demandé.

Exception : pour certaines garanties, les montants de remboursements, ne peuvent pas vous être restitués automatiquement en ligne : dans ce cas, la réponse vous sera délivrée par email ou à défaut par courrier.

4. Comment consulter les demandes effectuées ?

Sélectionnez le menu « Consulter les demandes effectuées ».

Des critères de sélection facilitent votre recherche : Par bénéficiaire, par numéro ou par date.

5. Comment annuler un devis ?

L'annulation d'une demande en ligne est effectuée uniquement par notre Service Etude de devis pour des motifs légitimes.
Contactez votre service client aux coordonnées indiquées sur votre carte PARTEO TIERS PAYANT.

6. Ouverture du service en ligne et aide ?

Disponibilité du site : 7j/7 – 24h/24
Le service pourra être fermé certains jours fériés ou en cas de maintenance technique.
Hot line : contactez votre service client aux coordonnées indiquées sur votre carte PARTEO TIERS PAYANT.

En cas de difficultés, adressez un courriel à : **cg-grenoble.ma-mutuellle@ag2rlamondiale.fr**

7. Mise à jour du présent document ?

PARTEO TIERS PAYANT se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes dispositions.
Vous serez informés de sa mise à jour sur la page d'accueil du site.

Nous vous invitons à le consulter lors de l'utilisation du service en ligne.

8. Mentions légales

Les données à caractère personnel traitées par PARTEO TIERS PAYANT sont exclusivement destinées à l'organisme complémentaire santé de l'assuré. Elles sont nécessaires à l'étude de toute demande d'estimation de remboursement ainsi qu'à la délivrance de celle-ci.
Les personnes concernées par ces traitement, bénéficient d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification et d'opposition (pour des motifs légitimes), conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite « Informatique et Libertés ».
Ces droits peuvent être exercés par courrier (en joignant une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité) adressé à :
PARTEO TIERS PAYANT - BP 2706 - 38037 Grenoble cedex 2